



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100607</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >drogue	<b>Tête d'analyse</b> >cannabis	<b>Analyse</b> > consommation. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>15/11/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la consommation de cannabis par les lycéens. En effet, l'observatoire français des drogues et des toxicomanies a récemment publié les premiers résultats d'une enquête portant notamment sur ce sujet. Il semblerait que la diffusion du cannabis dans les lycées français soit toujours très forte. L'expérimentation du produit touche près de 35 % des élèves de seconde, et 54 % de ceux en terminale. L'usage régulier, c'est-à-dire 10 fois ou plus au cours d'un mois, touche 8 % des lycéens, 10 % des garçons et 5 % des filles. La dépendance au cannabis peut avoir une incidence importante sur la réussite scolaire des lycéens et entraver leurs relations sociales et familiales, tout en mettant leur santé en péril. Au regard de ces chiffres, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures engagées par le Gouvernement pour lutter contre la diffusion du cannabis dans les lycées.